

1 Identification du produit et de la société

1.1 Identification de la substance ou du mélange

Formulation pour amplifier le volume des vins en bouche.

N° article 5030x **Dénomination commerciale** Manno Release

1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

Usage professionnel : Traitement des moûts et des vins (se reporter à la fiche technique).

Usage privé : Non applicable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH
Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany
Tél : +49 (0) 6722 708-0

1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.
P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France
Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59
Secours d'urgence : 112

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) N° 1272/2008

Sensibilisation respiratoire / Catégorie 1 / Danger / H334

2.2 Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s)



(SGH08)

Composant(s) dangereux déterminant(s) pour l'étiquetage

β -Glucanase

Avertissement

DANGER

Mentions de dangers

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304 + 340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342 + P313 : En cas de symptômes respiratoires : consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable

3.2 Mélange

Composition : Ecorces de levures, β -Glucanase

Synonyme(s) : -

Composant(s) classifié(s) selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

Nom	N° CAS	N° EINECS	N°UIB	Classification (*) R(CE) N° 1272/2008
β -Glucanase	9073-49-8	232-885-6	3.2.1.58	Resp. Sens. 1, H334

(*) Libellé des classes et phrases de danger : voir section 16

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
10.07.2019	001	07/2019 / RL	1 / 4 (manno_release-sds-french-erbsloeh-20190710-001)

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

NE RIEN faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation

Déplacer la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les symptômes de difficulté respiratoire persistent. Aucune toxicité aiguë attendue, mais l'inhalation de poussières d'enzymes peut causer des problèmes respiratoires et des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes d'irritation se développent. Laver les habits avant de les remettre.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau. Ne pas faire vomir. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible.

5 Lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction adéquats

Tous les agents d'extinction peuvent être utilisés. Ne pas projeter l'eau en jet bâton.

5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

5.3 Dangers particuliers

Production d'oxydes de carbone en cas de combustion.

5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Ne pas laisser se déverser l'eau d'extinction contaminée dans le milieu naturel ou les égouts.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection adapté à l'environnement de la zone d'incendie.

6 Mesures en cas de fuite accidentelle

6.1 Précautions individuelles et collectives

Éviter la formation de poussières. Assurer une ventilation d'air.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthode de nettoyage

Récupérer mécaniquement le produit répandu dans un conteneur identifié et laver le résidu abondamment à l'eau.

6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

7 Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter la formation de poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant et après manipulation.

Utiliser l'équipement de protection approprié à ce produit (voir section 8).

Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Produit non inflammable. Prendre toutes les mesures de protection contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

7.2 Stockage

Entreposer dans les emballages d'origine hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
10.07.2019	001	07/2019 / RL	2 / 4 (manno_release-sds-french-erbsloeh-20190710-001)

8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : Non disponible.

8.2 Contrôles d'exposition

a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Se laver les mains avant et après manipulation.

b) Protection respiratoire

Porter un masque de protection avec filtre en cas de production de poussières.

c) Protection des mains

Gants de protection recommandés.

d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Eviter le port de lentilles de contact.

e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

f) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

8.3 Mesures de protection complémentaire

Prévoir un dispositif de rince-œil à proximité du poste de travail.

9 Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Aspect

Etat physique : Poudre blanc-beige

Odeur : Caractéristique

9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité relative : Non disponible

pH (susp. 1%) : Non disponible

Température de fusion : 110-130 °C

Danger d'explosion : Non explosif. Le mélange poussières/air présente un risque d'explosion

Auto-inflammation : 400 °C

Solubilité dans l'eau : Complètement miscible

10 Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Températures > 200°C.

10.5 Matières incompatibles

Non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Production de fumées toxiques en cas de combustion.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé.

Corrosion/irritation cutanée

Non classé. Irritation possible en cas de contact.

Corrosion/irritation oculaire

Non classé. Irritation possible en cas de contact.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas d'inhalation, risque de réactions allergiques ou de bronchites asthmatiques chez les sujets sensibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité pour la reproduction

Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Non classé.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
10.07.2019	001	07/2019 / RL	3 / 4 (manno_release-sds-french-erbsloeh-20190710-001)

12 Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité

Selon l'état de nos connaissances, le produit ne présente pas de toxicité avérée pour l'environnement.

12.2 Mobilité

Pas de donnée disponible.

12.3 Persistance et dégradabilité

Produit biodégradable.

12.4 Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible.

12.5 Evaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Bien que sans danger connu pour l'environnement, éviter l'épandage en grande quantité du produit dans le milieu naturel.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Traitement des déchets

Le produit doit être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

13.2 Traitement des emballages

Les emballages contaminés doivent être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

14 Informations relatives au transport

14.1 Transport terrestre (ADR/RID)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

14.3 Transport aérien (IATA)

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementation ou législation spécifique en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)

Produit classé comme matière dangereuse : voir section 2.

Classification SGH

Aucune substance dangereuse selon le SGH

Règlements nationaux (Allemagne)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée pour ces produits.

16 Autres informations

16.1 Indications de modification

Aucune.

16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant au paragraphe 3

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

16.3 Informations complémentaires

Pour plus d'informations consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
10.07.2019	001	07/2019 / RL	4 / 4 (manno_release-sds-french-erbsloeh-20190710-001)